



Championnat Antilles Guyane (Pupille/Benjamin) & Inter région (Minime Fleuret)

Lieu : Palais des sports Laura FLESSEL Petit Bourg

Samedi 21 janvier 2012			
Catégories & armes	appel	scratch	début
Minime D&H (fleuret)	8h00	8h15	8h30
Benjamin D&H (épée)	10h00	10h15	10h30
Pupille D&H (fleuret)	13h30	13h45	14h00
Benjamin D&H (fleuret)	15h00	15h15	15h30
Dimanche 22 janvier 2012			
Minime D&H (fleuret équipe)	8h00	8h15	8h30

Art. 1 Pas de sur classement des poussins chez les pupilles et des pupilles chez les benjamins.

Art. 2 Les tireurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité, conformément au chapitre V du R.I de la F.F.E

Art. 3 Les tireurs devront être à jour de leur licence 2012 validée par la FFE. (Aucune dérogation ne sera accordée)

Art. 4 Le port du blason rouge sur le bras non armé est obligatoire pour le CAG. **Le port du blason bleu sur le bras non armé est obligatoire pour les Inter régionaux minime.**

Art. 5 Formule : 1 tour de poule + tableau d'élimination directe intégral.

Art. 6 Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents, vol ou perte pouvant survenir aux dépens des participants ou des spectateurs. Le fait de s'engager, implique l'acceptation du présent règlement et des dispositions qui en découlent.

Art.7 les ligues de Guyane et de Martinique peuvent engager :

Pour le CAG :4 tireurs chez les pupilles et chez les benjamins par armes.

Pour les inter régionaux : 8 tireurs chez les minimes

Engagements en ligne sur le site de la FFE : <http://www.escrime-ffe.fr>

Date limite d'engagements : 18 janvier 2012.

Directoire Technique : Toute contestation sera tranchée par un directoire technique constitué le jour de l'épreuve.



Arbitrage :

Chaque ligue s'engage à fournir 1 arbitre ou 1 arbitre en formation.

Les arbitres devront être présents au début de la compétition (**samedi : 8h00 ; dimanche 8h00**)

Ils resteront à la disposition de l'organisateur pendant toute la durée de la compétition.

Respect du N° des lames :

Lame 0 pour les Pupilles, lame 2 pour les Benjamins.

Poignée : au choix chez les benjamins.

Les arbitres Guadeloupéens seront convoqués par la CRA

PRESENCE SUR LES PISTES :

Sur le plateau de compétition, seuls les tireurs en activité et un entraîneur ou un responsable seront autorisés à être présents. Les arbitres auront toute autorité pour faire évacuer les personnes non autorisées

Récompenses :

Coupes aux vainqueurs

Médailles aux 2èmes, 3èmes ex-æquo

Hébergement :

Tireurs Guyane /Martinique : dans les familles

Accompagnateurs à l'hôtel

Karibea Beach Resort

Hôtel le Clipper

Pointe de la verdure

97190 Gosier

Tél : 0590 82 64 64

<p>NB : un bar fonctionnera sur place pendant toute la durée de la compétition (Samedi et Dimanche)</p>
--